

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 09 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le Neuf Avril à 20 h.30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Haudrechy Franck, Maire

Etaient Présents : Mme STAB, Mr MOENS, Mr DUBOIS, Mme AMOUR, Mr LEFRANCOIS, Mr CHARPENTIER, Mr HADRYIS, Mme SROKA, Mme VANNIER, Mme BUQUET, Mme LESVEN

Absents excusés : Mr DAVOINE, Mme DA COSTA DOMINGUES

Absents :

Secrétaire : Mme STAB Anne

### **1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

#### **Lotissement CLOS NICOLAS DU RESNEL**

Président : Mr LEFRANCOIS, doyen d'âge

Monsieur Lefrançois donne la parole à Mme Vigor pour la lecture du Compte Administratif 2017

**SECTION DE FONCTIONNEMENT** – Les dépenses se sont élevées à 187 728.71 € et les recettes avec le report de l'année N-1 à 320 469.88 € d'où un **excédent de 132 741.17 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT** – les dépenses se sont élevées avec le report de l'année N-1 à 337 086.66 € et les recettes à 301 994.94 €, d'où un **déficit de 35 091.72 €**.

#### **COMMUNE**

Président : Mr LEFRANCOIS, doyen d'âge

Monsieur Lefrançois donne la parole à Mme Vigor pour la lecture du Compte Administratif 2017

**SECTION DE FONCTIONNEMENT** – Les dépenses se sont élevées à 503 461.60 € et les recettes avec le report de l'année N-1 à 735 622.02 € d'où un **excédent de 232 160.42 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT** – les dépenses avec le report N-1 se sont élevées à 85 968.22 € et les recettes à 28 683.19 € (reste à réaliser 2 550 €) d'où un **déficit de 59 835.03 €**.

Après délibération, le Conseil municipal accepte ces comptes administratifs à l'unanimité des membres présents et donne quitus à Mr HAUDRECHY de la gestion de l'année 2017.

### **2 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS 2017**

#### **COMMUNE**

Monsieur Haudrechy propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2017 établi par Monsieur Guerguesse, receveur municipal, les résultats étant en conformité avec ceux du compte administratif 2017

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **APPROUVE** avec 12 Voix **POUR**, le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2017 établi par Mr Guerguesse, receveur municipal.

## **Lotissement CLOS NICOLAS DU RESNEL**

Monsieur Haudrechy propose au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2017 du Lotissement Clos Nicolas du Resnel établi par Monsieur Guerguesse, receveur municipal, les résultats étant en conformité avec ceux du compte administratif 2017

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, APPROUVE avec 12 Voix POUR, le compte de gestion du Lotissement Clos Nicolas du Resnel pour l'exercice 2017 établi par Mr Guerguesse, receveur municipal.

## **3 - AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE AVEC BUDGET LOTISSEMENT INTEGRE**

Monsieur Haudrechy propose l'affectation des résultats de l'année 2017 comme suit :

### **COMMUNE**

Constatant que les comptes administratifs cumulés font apparaître

- un excédent d'exploitation de la section de Fonctionnement de : **364 901.59 €**
- un déficit de la section d'investissement de : **94 926.75 €**

PROPOSE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>269 974.84 €</b>
<b>DEFICIT</b>	
<b>Chap 023 - Virement à la section d'investissement –</b>	<b>127 336 €</b>
<b>report à nouveau – affectation à l'excédent reporté</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT chapitre 002</b>	<b>269 974.84 €</b>
<b>SECTION D INVESTISSEMENT</b>	
Besoin de financement au compte 1068	<b>94 926.75 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2017 A REPENDRE Chapitre 001</b>	<b>94 926.75 €</b>

Le conseil municipal accepte avec 12 voix POUR les affectations ci-dessus.

## **4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 :**

Monsieur Haudrechy propose au Conseil Municipal de reconduire les taux d'imposition de 2017 pour l'année 2018, à savoir :

	<b>Taux 2017</b>	<b>Taux 2018</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	6.83 %	<b>6.83 %</b>
<b>Taxe Foncière Bâti</b>	22.21 %	<b>22.21 %</b>
<b>Taxe Foncière non bâti</b>	48.74 %	<b>48.74 %</b>

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reconduire les taux d'imposition 2017 pour l'année 2018.

Une délibération sera prise en ce sens.

## **5 - BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2018**

Monsieur HAUDRECHY donne lecture du Budget primitif.

### **COMMUNE**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT –**

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 818 255 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT –**

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 468 589 €

Le Budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité avec 12 Voix POUR.

## **6 – ORANGE – POSE D'UNE ANTENNE RELAIS SUR LA COMMUNE**

Comme évoqué lors de la commission des finances, Monsieur Haudrechy informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par la Société ORANGE pour la pose d'une antenne relais sur la Commune.

En effet, les sociétés de téléphonies sont sollicitées par l'Etat pour effectuer un maillage sur l'ensemble du territoire.

Il est proposé à la Commune d'implanter cette antenne sur la parcelle ZH 2 qui jouxte le cimetière de la Rue Marie de Vaudémont. Concernant la question de Madame Sroka sur les distances à respecter, et après vérification des textes, le principe de précaution est de 100 m de tous bâtiments publics tels que les écoles et les crèches, donc l'endroit d'installation proposé respecte ce principe de précaution.

La pose de cette antenne apportera à la commune une redevance d'occupation du domaine public annuelle de 1500 €.

Monsieur Haudrechy propose au conseil municipal d'acter la pose d'une antenne relais de téléphonie mobile.

Monsieur Moens demande que la commune soit vigilante quant au démontage du site, une fois que celui-ci sera restitué à la Commune.

Après discussion, le Conseil Municipal avec 1 Abstention et 11 voix POUR est favorable à l'implantation de l'antenne relais sur la Commune.

## **10 – QUESTIONS DIVERSES**

- Collecte incitative

Monsieur Haudrechy informe le Conseil Municipal que ce projet n'aboutira pas avant 2020.

- Bacs pour le tri des Fibreux (Journaux, cartonnettes, magazines)

La Commune va bénéficier de 2 bacs supplémentaires pour les fibreux, il avait été demandé à chacun lors de la commission des finances de réfléchir aux endroits possibles pour les installés. 1 bac sera installé à l'endroit de l'ancienne cabine téléphonique, rue André Malraux. Pour l'autre, il est proposé la Résidence du Soleil, mais le lieu reste à déterminer. Monsieur Haudrechy se rendra sur place avec Mme Vannier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40

Le Maire,